

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 2 (1876).

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Circulaire du Comité de la sous-section de Lausanne.

Messieurs et chers camarades, — Notre première séance de l'hiver 1875-1876 a eu lieu le 15 décembre dernier, et malgré les nombreux avis insérés dans les journaux et l'importance de l'ordre du jour, la réunion était fort peu nombreuse.

C'est pour cela que le comité nouvellement élu croit devoir porter à la connaissance de tous les membres de la sous-section les décisions qui ont été prises dans cette première séance, en les engageant vivement à prendre une part active à nos travaux en 1876.

I. Jours de séance. — Les séances auront lieu le mardi soir de deux en deux semaines ; elles sont d'ors et déjà fixées comme suit :

Janvier, les mardis	11 et 25 ;
Février, «	8 et 22 ;
Mars, «	7 et 21 ;
Avril, «	4 et 18 ;

et le 2 Mai.

Elles auront lieu, sauf avis contraire, à l'hôtel du Nord et à 8 heures précises ; elles seront chaque fois rappelées dans les journaux par un avis qui ne paraîtra qu'une fois et qui indiquera l'ordre du jour.

II. Finances — Après avoir approuvé les comptes de l'année écoulée, il a été décidé que la finance pour l'année courante serait de fr. 3 par membre, afin de pouvoir offrir un prix pour le Tir fédéral.

Cette finance de fr. 3 sera tirée en remboursement par le caissier, M. le lieutenant Gorgerat, sur tous les membres de la société qui n'auront pas réglé directement cette contribution d'ici au 15 janvier 1876.

III. Travaux. — Les sujets de concours, donnés tant par le comité fédéral, que par le comité cantonal, sont renvoyés à l'étude de commissions.

Nous les indiquons ici en donnant la composition des commissions, nous prions Messieurs les membres de ces commissions et particulièrement les présidents de bien vouloir considérer la présente circulaire comme un avis de nomination, ensuite duquel ils doivent fonctionner, en s'entendant avec le comité pour le moment où les rapports devront être présentés :

a) Qu'est-ce que la discipline ? Quelles sont les lois qui la règlent dans notre armée et quelle est leur application à tous les degrés ?

Renvoyé à MM. de Charrière, lieut.-colonel, président ; Ed. Secretan, capitaine ; Gorgerat, lieutenant de carabiniers ; G. Correvon, 1^{er} lieutenant d'infanterie ; Dumur, lieutenant de carabiniers.

b) Etude des cantonnements dans le district de Lausanne, en indiquant la quantité de troupes qu'ils pourraient loger.

Renvoyé à MM. Doxat, major, président ; Curchod, Ed., capitaine d'artillerie ; Van Muyden, Aloïs, capitaine d'artillerie ; Deluz, capitaine quartier-maître, à Romanel ; Bauverd, Jules, capitaine d'infanterie ; Dutoit, E., lieutenant d'infanterie ; Secretan, E., lieutenant d'infanterie ; Séchaud, lieutenant de carabiniers, à Paudex ; Forney, lieutenant d'infanterie, à Ouchy ; Deladoey, lieutenant quartier-maître ; Henny, commissaire des guerres-adjoint.

(Les rapports sur ces deux sujets doivent, après discussion par la Société, être transmis au comité cantonal avant le 31 mars 1876.)

Les questions mises à l'étude par le comité fédéral sont :